ANNEXE 25

Commune de Colfontaine

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par **Monsieur Frans RENARD**, Rue de l'Egalité n°36 à 7340 Colfontaine pour exécuter sur le bien sis **Rue de l'Egalité n°36 à 7340 Colfontaine**, et cadastré **02 B 565 R, 02 B 566 E, 02 B 567 E** les travaux suivants : **Transformation et extension d'une habitation**.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du PCA n°8A approuvé avant l'entrée en vigueur du code et devenu SOL pour les motifs suivants:

Zone de construction fermée d'habitation :

- Implantation : La bâtisse n'est pas construite en ordre continu à mitoyenneté,
- Toiture : Présence d'une toiture plate alors que les toitures doivent être à faîtage central.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du *28/09/2021 au 12/10/2021* au collège communal

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Colfontaine, Place de Wasmes, 22 à 7340 Colfontaine

Le dossier peut être consulté au Carré Communal Yvon Biefnot (Service Urbanisme), rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE :

- *Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00*
- *Le mardi de 16h00 à 20h00*
  uniquement sur rendez-vous en téléphonant, 24h00 à l'avance, au 065/88 73 40
- *Le mercredi de 14h00 à 16h00*

Des explications sur le projet peuvent être obtenues pendant la durée de l'annonce de projet auprès du service Urbanisme, rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE.

Le présent avis est affiché au plus tard 5 jours avant la période durant laquelle les réclamations et observations peuvent être envoyées au Collège communal et ce pour une durée de 3 semaines.

A Colfontaine, le 22/09/2021

Le Directeur général,

(s) D. BLANQUET

Pr le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) M. MESSIN
Echevin de l'Urbanisme